

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT BRIEUC
CANTON : LANVOLLON

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2020

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt, le trente novembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni à la salle
des fêtes sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
24 novembre 2020

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; KEROUANTON L. ; LE BOULZEC A. ;
LE CALVEZ D. ; LE BERRE S. ; QUERE S. ; GUENNIC L. ; LEGER K. ; BLOT G.,
GUERNION N.

Date d'affichage :
1^{er} décembre 2020

Le scrutin a eu lieu Lionel KEROUANTON, a été nommée pour remplir
les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2020,**
- **Cérémonie des vœux 2021,**
- **Centre de Gestion 22 – Mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « Cyber Sécurité »,**
- **Reliure registre Etat Civil – Présentation devis,**
- **Leff Armor Communauté – Convention pour la participation financière pour l'achat des masques « grand public »,**
- **Leff Armor Communauté – Rapports sur le prix et la qualité du service public,**
- **Installation classée pour la protection de l'environnement – SA Carrières Rault - Tremeven,**
- **Affaires diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2020

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 7 octobre 2020.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 7 octobre 2020.

2) CEREMONIE DES VŒUX 2021

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la crise sanitaire, il est préférable de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Madame le Maire.

3) CENTRE DE GESTION 22 – MISE EN CONCURRENCE D’UN CONTRAT-GROUPE D’ASSURANCE « CYBER SECURITE »

Madame le Maire informe l’assemblée que le Centre de Gestion des Côtes d’Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d’assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d’Armor, garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés aux nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l’intérieur d’un marché d’assurance dit « police d’assurance collective à adhésion facultative ».

La mairie de Trévérec soumise à l’obligation de mise en concurrence de ses contrats d’assurance peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d’éviter de conduire sa propre consultation d’assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

La décision définitive fera l’objet d’une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriales,

Vu l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu l’exposé du Maire,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

➤ **de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d’assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

➤ **de prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu’il puisse prendre ou non la décision d’adhérer au contrat-groupe d’assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2021.**

4) RELIURE REGISTRE ETAT CIVIL – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire informe l’assemblée qu’il convient de procéder à la reliure des registres d’Etat Civil des années 1993 à 2012.

Madame le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir la proposition de l’Atelier Eric Poilpot de Tréguier pour un montant de 780 €.

5) PARTERRE MAIRIE – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire donne la parole à Armelle LE BOULZEC, Sophie LE BERRE et Katell LEGER, élues en charges du fleurissement.

Mme LE BOULZEC, Mme LE BERRE et Mme LEGER proposent de continuer d’embellir les parterres devant la mairie. Elles présentent les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de retenir le devis de l’entreprise Lézards des Jardins de Quemper-Guezennec pour un montant HT de 2 461.10 €.

6) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT DES MASQUES « GRAND PUBLIC »

Afin de fournir des masques « grand public » à l'ensemble de la population du territoire et du personnel communal suite à la crise sanitaire, un achat groupé a été réalisé par Leff Armor Communauté qui a également coordonné la distribution des masques aux communes et sollicité l'Etat pour une demande de subvention. Les communes ont eu en charge la distribution des masques sur leur territoire respectif. Après paiement des factures (254 729,28 €TTC) par Leff Armor Communauté et réception de la subvention de l'Etat (51 000 €), la convention a pour objet d'établir les modalités de participation financière des communes à l'acquisition groupée des masques « grand public ».

Madame le Maire présente les principes de participation financière des communes :

- Nombre de masques « adultes & enfants » livrés aux communes,
- Prise en compte des frais de livraison « LEPINE » 4 049,47 €TTC soit 0,09 €TTC / masques,
- Prise en compte de 5 000 masques enfants offerts par le Groupe LEPINE,
- Calcul moyen TTC (TVA à 5,5%) d'un masque « adulte » & « enfant » entre les 2 fournisseurs,
- Prise en compte d'une subvention Etat de 1 € par masque (sur 40 000 masques « adultes » & 1 000 masques « enfant » soit 1/6ème du nombre pour prendre en compte les 5 000 masques enfant offerts),
- Prise en compte d'une participation de 50% de Leff Armor après déduction de la subvention de l'Etat.

Le calcul du coût moyen par masque est le suivant :

- Masque « adulte » : $(5,02 \text{ €TTC} - 1 \text{ €}) \times 50\% = 2,01 \text{ €TTC} \times \text{nb masques}$
- Masque « enfant » : $(\text{nb masques} \times 0,88 \text{ €TTC}) - (1 \text{ €} \times (\text{nb masques}/6))$

La Participation financière de la commune est donc :

Commune	Masques adultes			Masques Enfants		TOTAUX
	Nb	Coût masque par	Coût total TTC	Nb	(Nb masques x 0,88 €TTC)-(1€ x nb/6)	
TREVEREC	256	2,01 €	514,26 €	51	36,38 €	550,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider la participation financière de la commune soit 550.64 € ainsi que les modalités de calcul,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière ainsi que tous documents afférents à ce dossier.**

7) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2019

➤ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019.

➤ Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Madame le Maire présente le rapport relatif aux prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif sur l'exercice 2019.

➤ Rapport d'activité

Madame le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2019.

8) INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SA CARRIERE RAULT - TREMEVEN

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte du 15 octobre 2020 au 16 novembre 2020 sur la commune de Tréméven, sur la demande présentée par la SA Carrieres Rault, soumise à autorisation environnementale, en vue de la modification du périmètre de la carrière de Coatmen (comprenant une extension

d'environ 15.8 ha, une production moyenne annuelle de 900 000 tonnes et maximale annuelle de 1 100 000 tonnes, une augmentation du volume annuel de matériaux inertes extérieurs acceptés sur le site à hauteur de 150 000 t/an maximum), de la prolongation de la durée d'exploitation, 30 ans à compter de la délivrance de l'autorisation, d'un approfondissement de la carrière sur 2 paliers, portant la cote de fond de fouille à -5 m NGF.

Pour analyser au mieux ce dossier, l'équipe municipale a rencontré M. RAULT et a recueilli plusieurs informations par les riverains durant la période de l'enquête publique.

**Après en avoir délibéré, le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :
6 voix contre, 3 voix pour et 2 absentions.**

9) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Organisation de la distribution des colis pour les aînés** : le samedi 19 décembre 2020.

➤ Noël 2020 : cette année l'arbre de Noël ne pouvant être organisé, chaque famille est invitée à retirer un chèque-cadeau de 25 € à la mairie. L'Avenir de Trévélec s'est associé à cette animation en offrant un chocolat à chaque enfant.

Point sur les travaux en cours

Le local de stockage pour les services techniques est terminé ainsi que la clôture du jardin au niveau de la salle des fêtes. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LGLR de Quemper Guezennec.

Les travaux du local poubelle et de l'abri bus sont prévus début janvier par l'entreprise de Jérôme FEGARD de Trévélec.

Travaux de voirie

Les travaux de voirie du chemin menant à la ferme de Kergoniou seront réalisés début d'année par l'entreprise COLAS.

Fin de séance : 22 h 30